



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1388

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création sur le site Pixel du premier auditorium son numérique hors région parisienne - Développement des filières de l'image

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1388**

commission principale : développement économique

objet : **Création sur le site Pixel du premier auditorium son numérique hors région parisienne - Développement des filières de l'image**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

Le marché des loisirs numériques (650 entreprises, 1 129 M€ de chiffres d'affaires, 12 700 emplois) connaît des mutations profondes dues aux pressions conjuguées de l'innovation technologique, de la compétition internationale, de l'évolution des usages (dématérialisation et mobilité) et de l'émergence de nouveaux modèles économiques et de stratégies "cross media".

Lyon, qui a déjà une légitimité industrielle européenne dans le domaine du jeu vidéo et une légitimité historique dans le domaine du cinéma, se positionne comme une métropole de l'image en accompagnant les entreprises dans la convergence numérique qui vient resserrer les logiques de développement de ces différents secteurs (technologie HD, évolution des supports, mobilité). A ce titre, le pôle de compétitivité Imaginove, labellisé en 2005, regroupe les filières de l'image en mouvement : les jeux vidéos, le cinéma et l'audiovisuel et représente 100 entreprises en termes d'adhésion effective et plus de 500 entreprises de potentiel total, au niveau régional.

PIXEL, site dédié aux filières de l'image en mouvement

Le site Pixel à Villeurbanne représente un enjeu important pour le pôle de compétitivité Imaginove, ainsi que pour l'ensemble des entreprises issues des filières industries créatives. Il peut devenir le symbole physique de cette démarche de convergence. Il s'agit de sortir de la seule problématique de localisation de tournages sur laquelle d'autres territoires se positionnent également (Belle de Mai à Marseille, par exemple), en faisant de Pixel le lieu d'implantation des entreprises des filières de l'image en mouvement, ainsi que des entreprises des filières apparentées à ce secteur.

Pour renforcer la concentration des activités sur le site Pixel, deux projets complémentaires sont proposés pour répondre à cette problématique de structuration de la filière et pour pourvoir l'agglomération d'un équipement structurant, qui augmente sa visibilité internationale et celle de sa filière de l'image en mouvement et des loisirs numériques.

Ces deux projets sont, d'une part, la création d'un hôtel d'entreprises, qui fait l'objet d'une délibération qui vous est soumise par ailleurs, et d'autre part, la création d'un auditorium numérique. Ils sont tous deux soutenus et labellisés par le pôle de compétitivité Imaginove.

Création du premier auditorium son numérique hors région parisienne par Pilon Cinéma

Portée par la société Pilon Cinéma, la plateforme aménagée au sein de Pixel sera entièrement numérique, supportant la production sonore du début jusqu'à la fin du projet et permettant une déclinaison sur tout type d'écrans (mobile, vidéo à la demande, cinéma). En effet, dès la conception du projet, la perspective d'utilisation des différents supports sera prise en compte dans la définition d'une solution logiciel pour la gestion de la performance.

Labellisé par le pôle de compétitivité Imaginove, cet équipement favorisera l'émergence de projets pluri-médias (cross-media) et renforcera l'attractivité de l'agglomération auprès de projets émanant de toutes les filières de l'image en mouvement (le jeu vidéo, le cinéma et l'audiovisuel) :

- le jeu vidéo : aujourd'hui, l'essentiel de la post-production son dans le jeu vidéo ne se fait pas à Lyon mais à New-York (Atari - siège monde Lyon) et à Paris (Electronics Arts - siège Europe à Lyon) ;

- le cinéma : en complétant l'offre de plateaux de tournage du site PIXEL, toute la chaîne de post-production sera à portée de main. En effet, aujourd'hui, les producteurs qui viennent tourner un long-métrage en région Rhône-Alpes ne trouvent pas sur place tous les acteurs de la filière, la finalisation du projet s'effectuant généralement à Paris ;

- l'audiovisuel : afin de garder les talents en Rhône-Alpes, le porteur de projet se rapprochera des structures enseignantes dans le domaine de l'audiovisuel comme le lycée Léonard de Vinci (Villefontaine-Isère), afin de permettre aux élèves d'avoir un accès plus facile aux nouvelles technologies ainsi qu'un apprentissage dans un studio de long-métrage. Par ailleurs, des contacts seront pris avec l'ENSATT (Ecole supérieure des arts et techniques du théâtre) et l'AFDAS (Financement de la formation pour les professionnels du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité et des loisirs), afin de former les comédiens à l'usage de la bande rythmo (outil de doublage utilisé pour les séries, l'animation et le long métrage).

Aujourd'hui, le mixage son et la post-production image sont entièrement localisés en région parisienne. Après l'ouverture de deux nouveaux studios (Lumière 1 et Lumière 2), la création du premier auditorium dolby numérique hors région parisienne permettra d'asseoir définitivement le positionnement du site Pixel sur les industries de l'image en complétant son offre de services sur la post-production son et image.

Avec ce nouvel équipement inexistant en province, Pixel deviendrait alors pour Lyon ce que La Plaine Saint Denis est à Paris en fournissant à l'agglomération un avantage concurrentiel sur les autres régions françaises.

Financement

Le montant des investissements à réaliser par l'entreprise s'élève à 347 447 € (157 735 € de travaux et 189 712 € de matériel) financés à hauteur de 130 447 € sur fonds propres, 100 000 € sur concours bancaires (emprunt et crédit bail) et 37 000 € de subventions du CNC (Conseil national du cinéma et de l'image animée).

Au regard de l'intérêt du projet, il est proposé que la Communauté urbaine de Lyon apporte une subvention exceptionnelle, dans le cadre du régime des aides à l'immobilier d'entreprise, de 40 000 €, aux côtés de la Région Rhône-Alpes qui intervient dans le cadre d'un financement Ideclic, à hauteur également de 40 000 €.

Besoins	Dépenses
Travaux	157 735 €
Matériel	189 712 €
Total des besoins	347 447 €
Ressources	
Autofinancement	130 447 €
Montant emprunt	50 000 €
Montant crédit bail	50 000 €
Avance remboursable Ideclic Région Rhône-Alpes	40 000 €
Communauté urbaine de Lyon	40 000 €
Subvention demandée au CNC (Conseil national du Cinéma)	37 000 €
Total des ressources	347 447 €

Vu ledit dossier ;

Vu le règlement (CE) n° 1998-2006 de la commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis et publié au JOUE le 28 décembre 2006 ;

Vu le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 40 000 € au profit de Pilon Cinéma dans le cadre de la création d'un auditorium son numérique, pour l'exercice 2010.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Pilon Cinéma, définissant notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1 554, le 11 mai 2009, pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.